



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

attestations d'accueil

Question écrite n° 18014

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la procédure de la délivrance des attestations d'accueil. Ce document officiel est établi par toute personne qui souhaite accueillir un ou plusieurs ressortissants étrangers venant en France pour effectuer un séjour à caractère familial ou privé n'excédant pas trois mois. Or, si le formulaire mentionne bien le début et la fin du séjour prévu, aucune procédure ne permet de vérifier le retour du/des bénéficiaires dans leur pays d'origine. Il lui demande s'il entend modifier les dispositions réglementaires en vigueur en renforçant notamment les possibilités de contrôle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18014

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3625

Question retirée le : 11 août 2003 (Retrait pour cause de question identique)